

Procès-Verbal

Séance du 28 Mars 2025

L'an 2025 et le 28 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de FOULAIN sous la présidence de HENRY Robert Maire

Présents : M. HENRY Robert, Maire, Mmes : FRANÇOIS Evelyne, LAMIRAL Nadège, LAMURE Mireille, MM : CUSSEY BENOIT, KANDEL Maxime, PERRIN Franck, ROLLAND Julien, SIMON Jean-Michel, THIERIOT Mathieu, TOUSSENEL Roland, VIGNERON Vincent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme EVON Isabelle à Mme FRANÇOIS Evelyne

Excusé(s) : M. PIOCHE Joffrey

Absent(s) : M. BOUHAICHA Mustapha

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 20/03/2025

Date d'affichage : 20/03/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Chaumont le : 31.03.2025

A été nommé(e) secrétaire : M. VIGNERON Vincent

Objet(s) des délibérations

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune - 2025_03_28_17

Affectation des résultats 2024 Budget commune - 2025_03_28_18

Vote des taux d'imposition 2025 de la commune - 2025_03_28_19

Vote du Budget Primitif 2025 de la commune - 2025_03_28_20

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Lotissement des Pichaux - 2025_03_28_21

Vote du Budget Primitif 2025 du Lotissement des Pichaux - 2025_03_28_22

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Lotissement du Ru de Villiers - 2025_03_28_23

Vote du Budget Primitif 2025 du Lotissement du Ru de Villiers - 2025_03_28_24

Autorisation donnée au maire pour signer la convention avec l'AFR de Crenay pour la mise à disposition du logiciel WeMagnus, l'accès internet, et frais du photocopieur - 2025_03_28_25

Autorisation donnée au maire pour signer la convention avec le Sivose Marne et Suize

pour la mise à disposition du logiciel WeMagnus, l'accès internet, et les frais du photocopieur - 2025_03_28_26

Droit de préemption sur la vente des parcelles 154 ZL 55 située "Poithierin" et 154 ZL 54 située 16 rue de la Combe Paquier à Crenay - 2025_03_28_27

Subventions aux associations - 2025_03_28_28

Devis achat d'une benne - 2025_03_28_29

Devis achat d'un transpalette - 2025_03_28_30

Changement de contrat logiciels mairie - 2025_03_28_31

Offre d'achat de la parcelle AA N°14 située Impasse de la Vieille Route - 2025_03_28_32

Proposition d'achat de la parcelle ZY N° 29 "Sur le Canal" à Foulain - 2025_03_28_33

Devis déchets verts - 2025_03_28_34

Droit de préemption sur la vente de la parcelle 154 ZL 187 "La mairie" à Crenay - 2025_03_28_35

Droit de préemption sur la vente de la parcelle

154 ZT 001 « Charmenge » à Crenay - 2025_03_28_36

Devis changement de radiateurs mairie de Crenay - 2025_03_28_37

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 février 2025

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2025 est approuvé à l'unanimité

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune réf : 2025_03_28_17

Approbation du compte financier unique (CFU) 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu la délibération N° 38 du 12 avril 2024 portant adoption du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal	Résultat A-1	Part affectée à l'investissement	Résultat A 2024	Résultat de Clôture
Investissement	-3 491.46		4 200.48	709.02
Fonctionnement	591 876.29	3 491.46	51 770.17	640 155.00
TOTAL	588 384.83		55 970.65	640 864.02

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Foulain

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation des résultats 2024 Budget commune réf : 2025_03_28_18

Après avoir voté le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune,

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (compte 002) : 640 864.02 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 709.02€

Solde exécution investissement reporté (compte 001) : 709.02€

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des taux d'imposition 2025 de la commune réf : 2025_03_28_19

Eu égard aux excellents ratios financiers de notre commune, l'absence d'endettement et la bonne maîtrise de nos coûts de fonctionnement,

mais aussi en prévision de la baisse des aides attribuées aux communes, le Conseil Municipal décide le maintien des taux d'imposition pour l'année 2025

Taxe foncière (bâti)* : 43.00 %

Taxe foncière (non bâti) : 23.43 %

Taxe d'habitation : 15.43 %

Etat 1259 en annexe

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Budget Primitif 2025 de la commune réf : 2025_03_28_20

Sur présentation de M Jean-Michel SIMON, Les propositions de budget 2025 sont examinées par le conseil municipal.

Il se présente ainsi :

Fonctionnement : 1 061 000.00 €

Investissement : 224 918.00€

Le budget primitif 2025 est voté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal autorise le maire à procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, et ce, dans la limite de 7,5% maximum des dépenses réelles de la section.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Lotissement des Pichaux réf : 2025_03_28_21

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu la délibération N° 38 du 12 avril 2024 portant adoption du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Lotissement des Pichaux, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal	Résultat A-1	Part affectée à l'investissement	Résultat A 2024	Résultat de Clôture 2024
Investissement	3 395.55€	0€	0€	3 395.55€
Fonctionnement	0€	0€	0€	0€
TOTAL	3 395.55€		0€	3 395.55€

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Lotissement des Pichaux,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Lotissement des Pichaux

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Budget Primitif 2025 du Lotissement des Pichaux réf : 2025_03_28_22

Sur présentation de M SIMON Jean-Michel, Le conseil municipal, après examen et délibération, a voté le budget primitif 2025 du lotissement des Pichaux à l'unanimité.

Il s'équilibre ainsi :

Investissement : 3 395,55 €

Fonctionnement : 3 395,55 €

Ce budget annexe fera l'objet cette année d'une clôture définitive

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Lotissement du Ru de Villiers réf : 2025_03_28_23

Approbation du compte financier unique (CFU) 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu la délibération N° 38 du 12 avril 2024 portant adoption du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Lotissement du Ru de Villiers, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal	Résultat A-1	Part affectée à l'investissement	Résultat A 2024	Résultat de Clôture 2024
Investissement	103 123.60€	0€	-54 380.00€	48 743.60€
Fonctionnement	0€	0€	0€	0€
TOTAL	103 123.60€		-54 380.00€	48 743.60€

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Lotissement du Ru de Villiers

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Lotissement du Ru de Villiers

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Budget Primitif 2025 du Lotissement du Ru de Villiers réf : 2025_03_28_24

Sur présentation de M Jean-Michel SIMON Le conseil municipal, après examen et délibération, a voté le budget primitif 2025 du Lotissement du Ru de Villiers à l'unanimité.

Il se présente ainsi :

Investissement : 165 107.00 €

Fonctionnement : 165 107.00 €

et présente un excédent d'investissement reporté de 48 743.60€

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Autorisation donnée au maire pour signer la convention avec l'AFR de Crenay pour la mise à disposition du logiciel WeMagnus, l'accès internet, et frais du photocopieur réf : 2025_03_28_25

L'association foncière bénéficie gratuitement depuis des années des logiciels et autres services de la mairie de Foulain mis à sa disposition. Suite au changement de logiciel de la commune occasionnant un surcoût des tarifs, la commune de Foulain a décidé de proposer une convention de mise à disposition de ces services à l'Association Foncière de Crenay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'établir une convention avec l'AFR de Crenay pour la mise à disposition du logiciel WeMagnus, l'accès internet, et les frais du photocopieur

Autorise le maire à signer la convention et tout document s'y afférent.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Autorisation donnée au maire pour signer la convention avec le Sivose Marne et Suize pour la mise à disposition du logiciel WeMagnus, l'accès internet, et les frais du photocopieur réf : 2025_03_28_26

Le Sivose Marne et Suize bénéficie gratuitement depuis des années des logiciels et autres services de la mairie de Foulain mis à sa disposition. Suite au changement de logiciel de la commune occasionnant un surcoût des tarifs, la commune de Foulain a décidé de proposer une convention de mise à disposition de ces services au Sivose Marne et Suize.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'établir une convention avec le Sivose Marne et Suize pour la mise à disposition du logiciel WeMagnus, l'accès internet, et les frais du photocopieur

Autorise le maire à signer la convention et tout document s'y afférent.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Droit de préemption sur la vente des parcelles 154 ZL 55 située "Poithierin" et 154 ZL 54 située 16 rue de la Combe Paquier à Crenay réf : 2025_03_28_27

Dans l'attente de la décision de l'Agglomération de Chaumont,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente des parcelles 154 ZL 55 située "Poithierin" et 154 ZL 54 située 16 rue de la Combe Paquier à Crenay

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Subventions aux associations réf : 2025_03_28_28

Le conseil municipal décide d'allouer aux associations ayant déposé une demande, les versements suivants au premier semestre 2025

Amicale des anciens pompiers de Crenay : **250.00€**

Tamis Foulinois : **500.00€**

Foyer Marne et Suize : **200.00€**

ASLVF : **500.00€**

Rives de Garenne : **100.00€**

Le Relais des animaux : **150.00€**

Sté Chasse en plaine: **200.00 €**

Société de chasse "La Diane" : **500.00€**

BMX : **200.00€**

Association Sportive du Cray : **1000.00€**

La Tribu des P'tits Loups : **200.00€**

Une prochaine réunion de la commission Fêtes et cérémonies décidera d'un éventuel deuxième versement et étudiera les nouvelles demandes A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Devis achat d'une benne réf : 2025_03_28_29

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter le devis pour l'achat d'une benne 3 points pour la somme de 1265.00€ HT

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Devis achat d'un transpalette réf : 2025_03_28_30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter le devis pour l'achat d'un transpalette, pour la somme de 324.80€ HT
A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Changement de contrat logiciels mairie réf : 2025_03_28_31

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter l'offre de changement de contrats de maintenance et logiciels (comptabilité, paye, délibération) pour un contrat unique WeMagnus regroupant tous les contrats et connecteur, pour la somme de 4670.00€ HT
A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Offre d'achat de la parcelle AA N°14 située Impasse de la Vieille Route réf : 2025_03_28_32

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la proposition d'offre d'achat de la parcelle AA N° 14, décide de refuser cette offre à 15 000.00€
A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 2)

Demande de Mme Cantonnet pour une servitude de passage parcelle AB N°164 :

La parcelle AB N° 164 a été vendue à Mme Cantonnet (délibération N°14 du CM du 21 février 2025)
Mme Cantonnet, par courrier du 11 mars, demande la constitution d'une servitude de passage sur une partie de la parcelle AB N°175 (fonds servant) au profit de la parcelle AB N° 164 (fonds dominant). L'autorisation pour une servitude de passage va être demandée au service urbanisme de l'Agglomération de Chaumont

Proposition d'achat de la parcelle ZY N° 29 "Sur le Canal" à Foulain réf : 2025_03_28_33

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter l'offre d'achat de la parcelle ZY N°29 "Sur le canal" pour la somme de 150.00€.
A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 2)

Devis déchets verts réf : 2025_03_28_34

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de travaux sur la plateforme déchets verts pour la somme de 5085.00€ HT soit 6102.00€ TTC
A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Droit de préemption sur la vente de la parcelle 154 ZL 187 "La mairie" à Crenay réf : 2025_03_28_35

Dans l'attente de la décision de l'Agglomération de Chaumont, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la parcelle 154 ZL 187 "La Mairie" à Crenay
A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Droit de préemption sur la vente de la parcelle 154 ZT 001 «Charmenge" à Crenay réf : 2025_03_28_36

Dans l'attente de la décision de l'Agglomération de Chaumont, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la parcelle 154 ZT 001 "Charmenge" à Crenay
A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Devis changement de radiateurs mairie de Crenay réf : 2025_03_28_37

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter le devis pour le changement des radiateurs à la mairie de Crenay pour la somme de 2625.00€ HT soit 2887.50€ TTC
A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 22h15

En mairie, le 01/04/2025